

Rapport de la séance du conseil communal du 29 novembre 2022

Présent: F. Mergen, bourgmestre, A. Hansen, D. Wilmes, échevins
G. Arend, T. Bindels-Braun, T. Pirsch, F. Schank (par visioconférence),
conseillers
S. Mores, secrétaire communal

Excusé: G. Hentges, C. Wagner, conseillers

Séance publique

- 1) Pacte Climat - présentation du bilan annuel par le conseiller climat**
Le conseiller climat présente le bilan annuel des mesures réalisées dans le cadre du Pacte Climat 2.0 au cours de l'année 2022.

Décision: 7x oui

- 2) Approbation du PAL (Programme d'action local logement) dans le cadre du Pacte Logement 2.0**
Le conseiller logement présente et explique le programme d'action local logement dans le cadre du Pacte Logement 2.0.
Le conseil communal approuve le programme d'action local logement tel qu'il a été présenté par le conseiller logement de la commune.

Décision: 7x oui

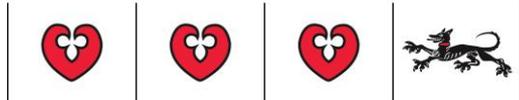
- 3) Approbation du devis ASTA – enrobés bitumineux sur le chemin rural « Bucheknapp » à Niederfeulen**
Le conseil communal approuve le devis établi par le l'Administration des services techniques de l'agriculture en date du 9 novembre 2022 relatif aux travaux de mise en état du chemin rural au lieu-dit Bucheknapp à Niederfeulen et portant sur un montant de 140.000,00 € TTC.

Décision: 7x oui

- 4) Modifications budgétaires**
a. Diminution de crédits

Étant donné que le crédit initial pour les travaux de réaménagement ne sera pas utilisé au cours de l'exercice 2022, le conseil communal décide de diminuer le crédit de l'article budgétaire « Réaménagement N15 » de 40.000,00 €.

Étant donné que le projet d'installation d'un ascenseur et extension de la cage d'escalier dans l'ancienne école à Niederfeulen ne sera pas réalisé, le conseil communal décide de diminuer le crédit de l'article budgétaire « Frais



d'études installation d'un ascenseur et extension cage d'escalier dans l'ancienne école à Niederfeulen » de 10.000,00 €.

Décision: 7x oui

b. Crédit spécial – Transformation et extension de l'ancienne école fondamentale

Le conseil communal vote un crédit spécial de 50.000,00 euros concernant la transformation et l'extension de l'ancienne école fondamentale à inscrire au budget des dépenses extraordinaires de l'exercice 2022.

Décision: 7x oui

5) SICONA – programme annuel 2023

Le conseil communal approuve le programme d'action pour l'exercice 2023 du syndicat SICONA Centre. Ce programme inclut des dépenses relatives à : entretien de biotopes, création de biotopes, coopération avec les agriculteurs, information et sensibilisation, conseil pour les communes membres, cartographies et plans de gestion, protection d'espèces menacées, Farmland Birds, PNP3 s'élevant à 384.909,84 euros, dont 85.500,00 euros à charge du budget ordinaire de la commune.

Il s'y ajoute des dépenses de 18.499,79 € euros à charge du budget extraordinaire relatives aux cartographies et plans de gestion.

Décision: 7x oui

6) Approbation de l'apport en capital pour le syndicat intercommunal DEA

Le conseil communal décide d'opter pour le versement de l'apport en capital demandé par le syndicat DEA. L'apport en capital de l'exercice 2023 s'élève à 67.250,00 euros.

Décision: 7x oui

7) Titre de recette

Le conseil communal approuve des titres de recette de l'exercice 2022 portant sur un montant de 52.680,78 euros.

Décision: 7x oui

8) Questions des conseillers communaux

Le conseil communal répond aux questions des conseillers communaux.